



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-39848>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **26-39848**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** S.I.A.R.E

**Correspondant :** ENJALBERT Jean-Pierre, Président

**Adresse :** 1 rue de l'Egalité, 95230 Soisy-Sous-Montmorency

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0130106070

**Télécopieur :** 0130106071

**Courriel :** juridique@siare.net

**Adresse internet :** <http://www.siare95.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://www.siare95.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** 1306 DUP : ASSISTANCE À LA RÉDACTION D'UN DOSSIER DE DUP ACQUISITION ET PROCÉDURE D'EXPROPRIATION DES PARCELLES SITUÉES DANS L'EMPRISE DE LA MARE DE BEAUCHAMP À PIERRELAYE

**Lieu d'exécution :** 1 rue de l'Egalité, 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

### Section 3 - Caractéristiques du marché

Refus des variantes.

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

à compter du 14/09/2026 et jusqu'au 13/09/2030

### Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

### Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**  
**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**  
**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

**Autres renseignements demandés :** Renvoi au règlement de la consultation

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Valeur technique de l'offre, jugée sur la base du mémoire technique : 60%
- Prix des prestations, jugé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) et du Bordereau des Prix (BP) : 30%
- Cohérence entre les prix indiqués et les prestations, jugée sur la base des Décompositions des éléments de mission et des prix associés : 10%

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

**Type de procédure :** procédure adaptée

## **Section 10 - Conditions de délai**

**Date limite de réception des offres :** 18/05/2026 à 12:00

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section 11 - Autres renseignements**

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.siare95.fr> Code NUTS : FR108 Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 bd de l'Hautil, BP 322 95027 Cergy-Pontoise Tél : 0130173400 Fax : 0130173459 Mel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Sous réserve des évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles. Référé précontractuel : Il peut être introduit avant la conclusion du marché (articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). Référé contractuel : Il peut être introduit dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché ; ou, en l'absence d'une telle publication, dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (articles L.551-13 et suivants et R.551-7 et suivants du code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir : Il peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative). Ce recours peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative). Recours de pleine juridiction ("Tropic"/"Tarn et Garonne") : conformément à la jurisprudence du Conseil d'État (CE, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation / CE, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne), les concurrents évincés (et les tiers lésés de façon suffisamment directe et certaine) peuvent former un recours dans un délai de 2 mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du marché. Ce recours peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative)

## **Section 14 - Informations complémentaires**

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/04/2026